

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
(On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.)

Vol. IX.

No. 20.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 16 MAI 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE

SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

SOMMAIRE

Echos parlementaires, par L. O. David.—Léon XIII.—Immigration canadienne.—Un drame maritime.—La confession de Rossini, par l'abbé Gallet.—Un scandale à Dublin.—Faits divers.—Poésie : Evangeline, traduction d'Anthony Ralph.—Le crime des femmes, par Raoul de Navery (suite).—Revue de la semaine, par A. B. Longpré.—Un mariage en haut lieu.—Echos de Paris.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Sur la rivière Rimouski ; Le moulin de Grant, sur le lac Métapédic ; Sur la rivière Ristigouche ; Dans l'attente d'une attaque de cavalerie ; Un dépôt de chapelet à Rome.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

OTTAWA, 10 mai 1878.

Lorsque la présente correspondance paraîtra, le parlement fédéral sera prorogé, les députés se seront envolés vers leurs pénates, la Chambre sera déserte, la capitale aura repris sa coiffe de veuve. Ottawa, en dehors de la session, est bien réellement une veuve ; une jolie veuve, si on veut, mais qui n'en est pas moins abandonnée, isolée.

Jamais il n'y a eu autant de discours ennuyeux que durant cette session, des discours chargés de pavots, tristes comme la pluie, sombres comme des tunnels. Vraiment, il est à souhaiter qu'il y ait dans la nouvelle Chambre assez d'hommes capables pour empêcher certains députés de seconde classe d'accaparer la discussion. Si on laisse la Chambre devenir un purgatoire, une chambre mortuaire, on en éloignera beaucoup de gens de mérite qui

ne voudront pas se faire élire seulement pour faire pénitence. L'esprit de mortification n'est pas assez répandu parmi les hommes politiques pour qu'on s'expose à un pareil danger.

Je viens de parler de la nouvelle Chambre, c'est que, de fait, le parlement de 1873 a fait son temps, la Chambre sera bientôt dissoute et des élections générales auront lieu, où l'on verra, comme de coutume, beaucoup d'appelés et peu d'élus. A la veille des élections, il y a des députés qui siègent jusqu'à la dernière seconde, et même après, tant ils veulent ne rien perdre de la vie parlementaire pendant qu'ils en jouissent ; ils ont, sans doute, des pressentiments. Et comment n'en auraient-ils pas ? Il est constaté qu'à chaque élection, il y a un tiers de la députation qui est complètement renouvelé. Le peuple est si changeant !

* *

Je regarde en ce moment la Chambre de la galerie des journalistes. Les députés, vus d'en haut, sont laids ; cet assemblage de têtes dénudées ou généralement mal peignées, est loin d'être poétique, et doit produire un mauvais effet sur les femmes. Les hommes ne devraient jamais consentir à être vus sous un si mauvais jour, par leur côté faible. Si encore on portait des perruques et des jabots comme autrefois ! Mais, au lieu de s'embellir, maintenant, on dirait que l'homme ne cherche qu'à s'enlaidir.

La chevelure la plus touffue de la Chambre est celle de M. Bunster, de la Colombie ; on peut en dire autant de sa barbe, et les ravages qu'y a faits M. Cheval n'y paraissent plus ; on voit qu'il vient du pays des fourrures, de la patrie des buffles et des ours. La tête la plus dénudée est celle de M. Dymond, qui brille comme un miroir ; M. de Saint-Georges s'en sert tous les matins pour faire sa toilette.

* *

LES DERNIERS JOURS DE LA CHAMBRE

On devrait dire les dernières nuits ; car, à la fin de la session, on cesse de travailler quand le jour commence ; c'est le seul moyen d'en finir ; vers trois heures du matin, les députés ennuyeux, endormis par leurs discours, ronflent, et alors les gens sérieux travaillent.

Cependant, on en voit encore, à cette heure indue, qui ont l'audace de se lever pour répéter, à propos de rien, ce qu'ils ont dit déjà vingt fois depuis le commencement de la session. Je comprends, dans ce temps-là, le danger de porter des armes.

Passons, par cette transition, au bill de M. Blake.

* *

M. Blake, en véritable homme d'État, a vu les dangers qui menacent la paix publique dans ce pays, à Montréal surtout, et a songé à les prévenir autant que possible en proposant un bill contre le port d'armes.

Voici les deux principales dispositions de ce bill :

Il sera loisible à toute personne quelconque de saisir et appréhender tout individu qui sera trouvé porteur de quelque arme dans le district proclamé, contrairement au présent acte, et de remettre cet individu le plus tôt possible à la garde de quelque constable ou officier de paix,

afin qu'il soit immédiatement conduit devant quelque autorité judiciaire compétente pour être traité suivant la loi.

Il sera loisible à tout juge de paix, constable ou autre officier de paix, de fouiller tout individu qu'il soupçonnera être porteur d'une arme dans le district proclamé, contrairement au présent acte, et de saisir et enlever à cet individu toute arme ainsi portée, et de la garder et déterminer pour l'usage de Sa Majesté. Et quiconque portera ou aura quelque arme contrairement à la présente disposition, sera coupable de délit, et sera passible, sur conviction du fait, d'emprisonnement dans toute prison ou tout lieu de détention, pendant un terme de pas plus de douze mois.

La loi sera mise en force par une proclamation du gouverneur en conseil, dans le district où on la croira nécessaire.

Sans doute, ce n'est pas un remède infailible ; on trouvera bien moyen d'éluder plus ou moins la loi ; mais c'est déjà beaucoup que de diminuer le mal. La Chambre de Québec sera peut-être obligée, elle aussi, de faire quelque chose pour empêcher que le 12 juillet prochain soit un jour néfaste et le commencement d'une ère d'émeutes, de haines et de vengeances comme celles qui ont ensanglanté l'Irlande pendant des siècles.

Les hommes sérieux, qui savent qu'un jour suffit souvent, une heure même, pour engendrer des luttes séculaires, sont justement effrayés de ce qui se passe en ce moment au milieu de nous.

Si on ne fait rien, tout le monde dira, après le 12 juillet, à la vue du sang et des cadavres dont les rues de Montréal seront couverts : " Comment se fait-il qu'on n'ait pas évité de pareils malheurs à tout prix ? " Et on sera moins sévère à l'égard d'un homme public à qui on a reproché comme un crime d'avoir fait, pour prévenir ces malheurs, une suggestion qui n'était évidemment inspirée que par de nobles motifs d'humanité, de patriotisme et de véritable religion.

Supposons qu'on prouverait à la nouvelle Chambre de Québec, dans un mois, que le 12 juillet il y aura des centaines de personnes tuées dans la ville de Montréal, des édifices publics brûlés ou saccagés, un millier de femmes et d'enfants privés de ceux qui les supportaient, et qu'on dirait aux protestants et aux catholiques : " Voulez-vous pendant deux ou trois ans faire le sacrifice de vos processions, dans l'intérêt de la concorde et du bonheur public ? " nous dirions qu'en vue des événements lamentables qui se préparent, non-seulement ce ne serait pas manquer de patriotisme et de religion que d'entretenir une pareille proposition, mais que ce serait un devoir de la discuter avant de la rejeter.

Croit-on que Dieu serait du côté de ceux qui diraient : " Honnis soient ceux qui prêchent l'esprit de paix et de concorde ! Que le sang coule, que pendant un siècle on s'égorge au coin de nos rues plutôt que nous renoncions, même un instant, à l'exercice d'un droit qui nous est si cher ? "

Bien entendu, nous ne sommes pas prêt à conseiller le sacrifice ; mais nous prétendons que, s'il n'y avait pas d'autre moyen d'empêcher l'effusion du sang, il faudrait le faire, et que ce n'est pas en faisant un crime de soulever cette question qu'on sert son pays et qu'on est agréable à Dieu.

* *

M. Blake a fait adopter un bill qui pourvoit à la liquidation des compagnies

d'assurances maritime et contre l'incendie, et leur applique les dispositions de l'acte de faillite.

* *

INDÉPENDANCE DU PARLEMENT

Le Sénat a rejeté la clause du bill de M. Laflamme qui rendait inéligibles les juges en retraite, et celle qui soumettait les sénateurs aux mêmes peines et déqualifications que les membres de la Chambre des Communes, dans le cas de violation de l'acte de l'indépendance. Ces honorables messieurs ne veulent pas que les Communes fassent des lois pour eux ; ils disent qu'ils sont capables de pourvoir à l'indépendance et à la moralité du Sénat. Le gouvernement, après avoir vainement essayé de convertir le Sénat, a jugé à propos, plutôt que de laisser tomber complètement son bill, d'accepter l'amendement du Sénat relativement aux juges et aux fonctionnaires en retraite.

Nos vénérables sénateurs ont paru prendre plaisir à affirmer leur indépendance, durant cette session, en rejetant quelques-unes des mesures du gouvernement et en mutilant les autres. C'est ainsi qu'ils ont fait au bill concernant l'embranchement de Pembina du chemin du Pacifique, un amendement pour obliger le gouvernement à soumettre les contrats de ce chemin au Sénat comme à la Chambre des Communes.

La Chambre a refusé d'acquiescer à cet amendement en donnant pour raison que, d'après l'usage et l'acte du Pacifique de 1874, les contrats de cette nature ne doivent être soumis qu'à la Chambre des Communes. M. Blake dit qu'il est étrange que les conservateurs, qui ne voulaient soumettre les contrats ni au Sénat ni à la Chambre, veulent maintenant les soumettre aux deux. Les Communes ayant, suivant l'usage, envoyé un message au Sénat pour lui faire connaître les raisons qui les obligeaient à rejeter son amendement, le Sénat a tenu bon, en sorte que, probablement, le contrat de l'embranchement de Pembina ne sera pas donné, au grand déplaisir et au détriment des parties intéressées.

* *

LES FÉNIENS

Le Sénat a siégé à huis-clos pour prendre en considération les nouvelles publiées dans les journaux au sujet d'une invasion de féniens. Le gouvernement a, naturellement, répondu qu'il ferait ce que les circonstances exigeraient. Beaucoup de personnes ici croient possible, dans le cas de guerre entre la Russie et l'Angleterre, que les féniens et les oisifs qui pullulent aux États-Unis essaient de nous inquiéter, ne serait-ce que dans un but de pillage.

Il est incontestable qu'il y a en ce moment, aux États-Unis, des éléments dangereux qui n'attendent que l'occasion pour se manifester. Quelqu'un a dit, il y a quelques jours, que s'il fallait le communisme en France contre l'aristocratie de la naissance, il la faudrait aux États-Unis contre l'aristocratie de l'argent. Il se développe au sein de ces masses d'ouvriers que le manque d'ouvrage a jetées sur le pavé des rues, des sentiments et des idées funestes à la paix publique. Les hommes d'État américains s'en inquiètent, et ne seraient peut-être pas trop fâchés d'une diversion qui ferait du Canada un débouché pour leurs mauvais caractères comme pour leurs marchandises de rebut.